

## Procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2025



**Début de la séance :** 9h10

**Présents :** Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Catherine GAUTHIER, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, MAGNOULOUX Bernard

**Absents :** Axel CABLÉ, Tanguy ANTRESSANGLE

**Secrétaire de séance :** Patrick MARGAND

**Quorum :** 7

Approbation du PV du conseil municipal du 23 novembre 2024

### **Ordre du jour :**

#### **1. Frais de scolarité Étables**

Présenté par M. Sylvain BOSC

Deux élèves de la commune étaient scolarisés à l'école publique d'Étables (au CM2) pour l'année scolaire 2023-2024. Le montant par élève étant de 481,01€, le total s'élève donc à 962,02 €.

Le vote doit donner l'autorisation à M. le maire de signer l'avenant à la convention signée entre les 2 communes en 2007 pour le paiement de la participation aux frais de scolarité.

*Pour 9 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX) – Abstention 1 (Mme FROMENTOUX)*

#### **2. Convention fibre optique route de Chirol**

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique à l'abonné sur la commune de Saint-Victor, le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) a prévu la création d'une infrastructure aérienne de 777 mètres linéaires, sur la voirie route de Chirol (domaine privé de la commune issue de la dissolution de l'association foncière de remembrement de 2018) qui mène au Château de Corsas depuis la RD578 (route de Lamastre), composée de 22 poteaux à implanter en bordure de voirie.

Lors de la présentation du projet, la commune a demandé à ADN d'envisager l'enfouissement de la ligne dans ce secteur.

Cette réflexion s'est imposée du fait de l'état actuel des murs (certains s'élèvent à près de 8m de haut) en limite de voirie et du passage fréquent de gros véhicules agricoles rendant risqué l'installation des poteaux et menaçant la pérennité de la fibre optique dans ce secteur.

Après une étude complémentaire, ADN propose à la commune de signer une convention pour la création de génie civil d'enfouissement de la fibre optique.

La participation financière demandée à la commune est la suivante :

Initialement, le chiffrage en aérien a été estimé à 11 554,14 € (pour l'implantation de 22 appuis bois).

Le chiffrage du même linéaire en génie-civil s'élève à 39 472,26 € (pour 777 mètres linéaires de tranchée mécanisée et l'implantation de chambres de télécommunication).

Le surcoût que la commune doit donc prendre en charge est de 27 818,12 €.

Monsieur le maire propose de voter à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants (majorité absolue = 6) :

- Pour l'installation en ligne aérienne : 9 voix
- Pour l'installation en enfouissement : 2 voix
- Nuls ou blancs : 0 voix

C'est donc l'installation de la fibre optique en aérien qui est choisie en ayant obtenu la majorité absolue.

*9 pour l'aérien et 2 pour l'enfouissement*

### 3. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Présenté par M. Yan BRISSARD

Monsieur le maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... ».

#### Dépenses d'investissement 2024

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2023	Total Budget
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>240 955,66 €</b>	<b>-9 553,01 €</b>	<b>96 449,80 €</b>	<b>327 852,45 €</b>
102	VILLAGE DE VACANCES	0,00 €	0,00 €	96 449,80 €	96 449,80 €
103	VOIRIE ET RESEAUX	110 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €
107	MAIRIE	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
126	RESIDENCE PLACE DE LA FONTAINE	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
*NI	Non individualisé	90 955,66 €	-44 553,01 €	0,00 €	46 402,65 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>193 894,35 €</b>	<b>-35 000,00 €</b>	<b>87 711,80 €</b>	<b>246 606,15 €</b>
126	RESIDENCE PLACE DE LA FONTAINE	180 000,00 €	-35 000,00 €	80 356,98 €	225 356,98 €
129	PISCINE	0,00 €	11 420,49 €	0,00 €	11 420,49 €
131	CAMPING-SNACK	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
133	APPARTEMENTS LA POSTE	8 894,35 €	-11 420,49 €	7 354,82 €	4 828,68 €
		<b>434 850,01 €</b>	<b>-44 553,01 €</b>	<b>184 161,60 €</b>	<b>574 458,60 €</b>

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

**574 458,60 € x 25% = 143 614,65 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **143 614,65 €** répartis comme suit :

Chapitre/article	N° opération	Libellé	Montant en euros
21/2135 Instal. Génér.	129	Piscine	11 000,00 €
21/2188 Autre im. corp	131	Camping-Snack	6 000,00 €
21/2188 Autre im. corp		Autre immobilisation Corporelle	121 614,65 €
21/2131 Bâtiments publics		Façade mairie	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>143 614,65 €</b>

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Pour 10 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

#### 4. Mise à jour des tarifs du coworking

Présenté par Mme Agnès ORÊVE

**TARIFS SERVICES PUBLICS 2025** : création à compter du 1<sup>er</sup> février 2025

Le conseil municipal est invité à créer un nouveau tarif (location annuelle d'un bureau individuel) pour le service communal de coworking.

Coworking location d'espaces	1/2 journée	Journée	Semaine	1j / Semaine *	1 mois	Année
Bureau individuel	20 €	30 €	97 €	90 € / mois	300 €	275 € /mois/12 mois
Espace Co-Working	10 €	20 €	70 €	60 € / mois	70 €	
Salle de réunion	65 €	120 €				

\* engagement d'un mois

Coworking Impression Tarifs à la page	N&B	Couleur
A4	0,05 €	0,15 €
A3	0,10 €	0,30 €

Pour 9 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX) – Abstention 1 (M. MARGAND)

#### Questions diverses :

##### ➤ Organisation de la cérémonie des vœux 2025

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Préparation et présentation du déroulé de la cérémonie des vœux le 18 janvier à 11h00

##### ➤ Organisation d'un exercice du plan communal de sauvegarde (PCS)

Présenté par Mme Cathy GAUTHIER

Planification et explication de l'exercice du 8 février 2025

**Prochain conseil municipal : le 15/02/2025**